



La Marmotte

Institution Sociale Vaudoise de l'Armée du Salut

HISTORIQUE

Durant l'hiver 1992-93, la Ville de Lausanne ouvre une structure d'accueil de nuit pour les sans-abri dans un bâtiment de la protection civile.

Constatant que cela répond à un réel besoin, elle décide de renouveler cette expérience pour l'hiver suivant et demande à l'Armée du Salut de gérer ce centre d'accueil de nuit.

Fin 1993, La Marmotte s'installe dans les locaux de La Résidence, foyer d'accueil et de soutien psycho-éducatif pour personnes en rupture sociale.

Au printemps 2007, La Marmotte prend possession de ses propres locaux dans un bâtiment voisin.

Depuis 1993, la structure est ouverte tout au long de l'année.

MISSION

La Marmotte propose une solution de dépannage, un gîte pour la nuit à toute personne majeure momentanément dans l'impossibilité de disposer d'un autre lieu d'hébergement.

La Marmotte met à disposition pour Frs. 5.— un lit dans une chambre commune, des installations sanitaires adaptées, des produits d'hygiène corporelle, une collation le soir et un petit-déjeuner complet le matin.

La Marmotte se veut aussi un lieu d'accueil et de partage, un espace convivial où les surveillants sont disponibles et prêtent une écoute attentive à ceux qui en manifestent le besoin ou l'envie.

Le personnel de La Marmotte renseigne et oriente les utilisateurs.

VALEURS ET CONCEPTION DE L'ACTION SOCIALE

L'activité de La Marmotte s'inscrit dans le cadre du « Concept général du travail social de l'Armée du Salut en Suisse ».

◆ Apporter aide et soutien

Offrir un lieu d'accueil et d'hébergement, des informations et des conseils pour répondre aux besoins immédiats des utilisateurs.

◆ Etre disponible, à l'écoute

Offrir un accueil attentif et chaleureux.
Offrir disponibilité, écoute, respect et empathie.

SPECIFICITES DE LA STRUCTURE

- ◆ Structure d'accueil de nuit pour personnes sans abri.
- ◆ La structure est ouverte de 20h30 à 8h30.
- ◆ Attribution des places d'urgence et confirmation des réservations sur place à 20h 7/7 jours.
- ◆ Réservations des places au bureau de reservation, av. César-Roux 16 à Lausanne entre 8h30 et 11h, mardi, jeudi, samedi.
- ◆ La structure d'accueil est accessible à toute personne de 18 ans révolus. Les mineurs qui se présentent sont orientés vers des services compétents. Ils passent la nuit à La Marmotte s'ils n'ont pas d'autre solution d'hébergement.
- ◆ Afin d'éviter qu'elle ne se substitue à un domicile et perde de sa spécificité de lieu d'accueil temporaire, La Marmotte n'est accessible que pendant un nombre limité de nuits pour une période donnée. Chaque utilisateur peut être hébergé dans la structure d'accueil pour 15 nuits au maximum par mois.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- ◆ participer à raison de Frs. 5.— par nuit
- ◆ fournir les données permettant une identification simple des utilisateurs afin de comptabiliser leur nombre de nuitées passées dans la structure
- ◆ respecter le règlement

La structure a pour mission l'hébergement, les collaborateurs sont à l'écoute et à disposition des utilisateurs, mais ils s'abstiennent de tout activisme social. Sollicités, ils renseignent et orientent, mais ils ne se substituent pas aux institutions existantes.

S'ils le désirent, les utilisateurs peuvent solliciter un entretien avec la direction de La Marmotte.

POSITION DANS LE DISPOSITIF

La Marmotte est une des structures d'accueil de nuit de la Ville de Lausanne.

Liens interinstitutionnels DSB (Dispositif Seuil Bas de la Ville de Lausanne) :

- ◆ **Le Sleep-In** prend le relais lorsque l'utilisateur a atteint son quota de nuits maximal ou si La Marmotte est complète.
- ◆ **Le Passage**, structure d'accueil de jour pour toxicomanes (cf. *liste des structures DSB*).

TRACES ECRITES concernant les usagers

Journal de bord : Il répertorie les événements importants de la nuit. Il est consulté par les surveillants. Il est archivé pendant 10 ans.

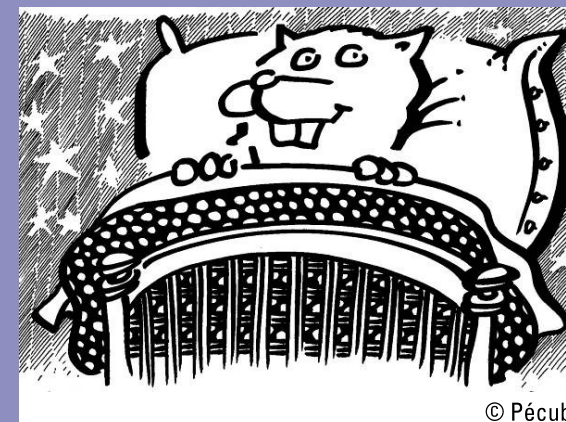
Fiches de gestion des lits : Feuilles journalières des personnes présentes à La Marmotte. Elles sont consultées par les surveillants pour la répartition des lits, la comptabilité et les statistiques (fournies annuellement à la Commune). Elles sont détruites après 2 ans.

Fiches personnelles des utilisateurs : Elles sont destinées à la gestion du nombre de nuitées. Elles comprennent les données requises et les périodes de présence à La Marmotte. Elles sont détruites après une année si la personne ne s'est plus représentée.

Afin d'assurer la sécurité du site, l'entrée et les couloirs sont sur surveillance vidéo.

CONFIDENTIALITE

Les renseignements confiés par les utilisateurs de La Marmotte demeurent confidentiels et ne sont communiqués à des personnes externes à l'institution qu'avec l'accord de la personne concernée.



DSB

Unité d'accueil de nuit de la Ville de Lausanne
Rue du Vallon 17
1005 Lausanne

Tél. : 021 311 79 12
Fax : 021 311 79 30
lamarmotte@citycable.ch

CCP : 10-18999-5

informations plus détaillées sur le site
www.la-marmotte.ch

Direction
Mme Sara Hefhaf Martins Dias, directrice



La Marmotte

Institution Sociale Vaudoise de l'Armée du Salut